



## *L'espoir de retrouver une vie (presque) normale*

« *Le temps perdu ne se rattrape plus* ». Ces paroles du groupe Trust des années 80 pourraient résumer la gestion de la campagne de vaccination du gouvernement.

Une forme de frénésie semble s'emparer de nos ministres et du chef de l'état pour rattraper l'inertie d'une administration empêtrée dans les circulaires kafkaïennes de nos chers énarques afin de déterminer qui peut se faire vacciner ou pas. Il n'en reste pas moins que cela témoigne d'un manque d'efficacité, de réactivité française en comparaison d'autres pays.

Mieux vaut tard que jamais et on ne dira jamais assez que seule une vaccination massive peut nous donner l'espoir de faire baisser significativement le nombre de victimes du virus, et de retrouver une certaine vie sociale.

Les Français sont fatigués de cette vie de restrictions.

Le calendrier du déconfinement a été présenté et devrait nous permettre d'entrevoir la reprise d'évènements culturels, sportifs et associatifs dans notre commune.

A l'heure où j'écris ces lignes demeure l'incertitude de tenir une fête des hortillonnages adaptée au contexte sanitaire fin mai ou début juin... Les élus, les bénévoles du comité de la fête s'y préparent activement avec fébrilité.

Pour l'heure vaccinons-nous, profitons des quelques espaces de liberté et du plaisir de circuler et d'être ensemble dans notre vie quotidienne.

Je nous souhaite à tous un printemps et un été riche d'émotions personnelles, collectives, en famille.

Restons prudents en continuant d'appliquer des gestes barrières pour nous-mêmes et pour les autres.

*Cordialement,  
Votre Maire,  
Jean-Claude RENAUX*



# Vivre CAMON

## Ecole Paul Langevin



Deux ciris, deux charmes pyramidaux, un verger et des plantes aromatiques ont été plantés dans la cour de l'école élémentaire. Nos pare-brise ont par ailleurs été constellés de contraventions poétiques bienveillantes en provenance des élèves de CM1 et CM2. Nous les remercions et leur souhaitons de se réapproprier leur belle école toute neuve et toute fleurie.

**Ceci est une contravention poétique**  
 Ce document contractuel vous a été offert par la B.I.P. (Brigade d'Intervention Poétique) des CM1/2 de l'école Paul Langevin.  
 Ne le jetez pas sur la voie publique mais, mettez-la plutôt en voix auprès d'un proche, d'un ami, d'un collègue, voire d'un inconnu. Laissez agir et observez. Bonne journée.

STATIONNEMENT EN PÉRIODE DE PRINTEMPS DES POÈTES

MAIRIE DE CAMON  
ARRIVÉE

Le 3 0 MARS 2021  
N° TRANSMIS A J.C.F.

Ah! que la terre est BELLE  
 Ah! que la terre est belle  
 Crie une voix, là-haut,  
 Ah! que la terre est belle  
 Sous le beau soleil chaud!

Elle est encore plus belle  
 Bougonne l'escargot,  
 Elle est encore plus belle  
 Quand il tombe de l'eau

Vue d'en bas, vue d'en haut,  
 La terre est toujours belle,  
 Et vive l'hirondelle  
 Et vive l'escargot  
 Noël (CM1/CM2 Paul Langevin)

## Fête des Hortillonnages

**30 Mai 2021**  
**Camon**

**43ème Fête des Hortillonnages**

ENTRÉE LIBRE Animations Gratuites  
 RESTAURATION SUR PLACE Plus d'infos [www.camon.fr](http://www.camon.fr)

**Inscriptions réderie**  
 (Hall de la salle Louis Aragon)  
 3€ le mètre

**Pour les habitants des rues :**

- Karl Marx
- Henri Barbusse
- René Gambier

**Jeudi 20 et vendredi 21 mai 2021 de 17h00 à 19h00**

**Pour les habitants de Camon :**

**Samedi 22 mai 2021 de 9h00 à 12h00**

**Pour les extérieurs :**

**Mardi 25 mai de 14h00 à 18h00**

Les réservations pour les visites guidées dans les marais par le conservatoire d'espaces naturels auront lieu en même temps que les inscriptions réderie (nombre de places limitées à 20 personnes)

**Infos renseignements, programme :**

[www.camon.fr](http://www.camon.fr)  
[www.facebook.com/FDH17](https://www.facebook.com/FDH17)  
[www.facebook.com/espace.culturel.de.camon](https://www.facebook.com/espace.culturel.de.camon)

## V o t e p a r p r o c u r a t i o n



La démocratie est un être vivant, pour éviter qu'elle ne meure, les citoyens doivent voter. Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour les scrutins du 20 et 27 juin prochain, vous pouvez dès maintenant faire entendre votre voix au travers de la procuration.

**Le mandant** : celui qui ne peut pas voter peut établir une procuration au profit **du mandataire** qui va voter à sa place (**si et seulement si, il est inscrit dans la même commune**).

Une procuration sera valable pour les 2 scrutins, à savoir les Elections Départementales et Régionales.

### Établir une procuration :

**!** - **Si votre état de santé vous permet de vous déplacer**, il faudra vous rendre à un commissariat de police, à la brigade de Gendarmerie ou au Tribunal d'Instance de son domicile ou de son lieu de travail.

- **Si votre état de santé ne vous permet pas de vous déplacer**, vous devez faire un certificat médical ou disposer d'un justificatif d'infirmité et envoyer un courrier à la Police ou la Gendarmerie afin qu'un agent se déplace à domicile pour établir la procuration.

**Nouveau!** Pour simplifier la procédure, vous pouvez si vous le désirez préremplir la demande sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr) et l'imprimer (sur 2 feuilles). Cependant, vous devrez de toutes les façons vous rendre au Commissariat, à la Gendarmerie ou au Tribunal de Grande Instance pour valider la procuration en justifiant votre identité.

## P a r t e n a r i a t



Les chats libres représentent un réel problème de nuisance autant pour l'environnement que pour des raisons sanitaires. La commune de Camon a conclu un partenariat avec **l'association 30 millions d'amis et la vétérinaire nouvellement installée**.

**L'objectif** : stériliser les chats libres selon un protocole garantissant le bien-être animal à moindre coût pour la commune.

En effet le cabinet vétérinaire dispose d'une salle d'opération, d'un chenil et d'un équipement de pointe. La gestion des chats libres est délicate et il est impératif de gérer leur population en maîtrisant leur prolifération.

Un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans. La stérilisation stabilise la population féline qui continue à maintenir en équilibre les populations de rongeurs et élimine le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité. Les chats stérilisés seront relâchés pour réoccuper le territoire empêchant les autres chats de s'y installer. Un calendrier fait par la Police Municipale, des quartiers et dates de piégeage vous sera présenté avant le début de la campagne.

L'inauguration de la nouvelle clinique « **Felis Canis** » a eu lieu le samedi 6 mars 2021, le **Dr Estelle Kruger** reçoit vos animaux de compagnie au 180 rue Emile Zola - **03 22 43 94 03**.



**NOUVEAU**

**PERMANENCES DE L'ADIL**

- Mardi 08 Juin 2021 de 9h30 à 11h30
- Mardi 05 Octobre 2021 de 9h30 à 11h30

Sur rendez-vous au 03.22.49.65.72

**Rôles et Missions de l'ADIL**  
(Agence Départementale d'Information sur le Logement)

**Une fonction essentielle : Informer et conseiller**

Les juristes de l'ADIL offrent aux particuliers une information neutre, gratuite et personnalisée sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement.

Dans le **domaine juridique**, l'ADIL informe sur :

- les droits et obligations des locataires et des propriétaires (bail, loyer et charges, dépôt de garantie, état des lieux, réparations...)
- la copropriété (assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...)
- les contrats (de vente, de construction de maison individuelle, de maîtrise d'œuvre, d'entreprise, de prêt...)
- les relations avec les professionnels (agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...)
- les relations de voisinage
- les assurances constructions
- l'urbanisme
- la réglementation sur la qualité de l'habitat (décence, insalubrité, amiante, plomb, termites...).

Plus d'information sur [www.adil80.org](http://www.adil80.org)



**Vendredi 04 Juin 2021**  
**De 14h30 à 16 h30**  
**Salle Louis Aragon**

(Uniquement sur rendez-vous pendant la crise sanitaire)

Avec ou sans matériel,  
Venez apprendre à mieux utiliser les outils numériques (ordinateur, tablette, téléphone portable), à réaliser vos démarches ....

**C'est selon vos besoins !**



**LA DÉCLARATION DE REVENUS**



**DÉCLARATION 2021 SUR LES REVENUS DE 2020 COMMENT NOUS CONTACTER ?**



**PRIVILÉGIER LE CONTACT PAR :**

TÉLÉPHONE	COURRIEL
<p><b>Contactez le 0809 401 401</b> (appel non surtaxé - du lundi au vendredi de 8h30 à 19h)</p> <p><b>Prendre un rendez-vous téléphonique sur</b> <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> via la rubrique CONTACT ou dans votre espace « particulier »</p>	<p><b>Dans votre espace sécurisé</b> <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> (réponse dans les 8 jours). QR Code <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a></p>

BESOIN DE NOUS RENCONTRER ? NOS POINTS DE CONTACTS EN FONCTION DE VOTRE SITUATION	
<p><b>Être accompagné à la déclaration en ligne ou obtenir des informations générales</b></p> <p>Dans votre Service des Impôts des Particuliers</p> <p>Dans une France Services à Abbeville, Amiens (Nord, Etouvie, Rollin), Ailly-le-Haut-Clocher, Crécy, Ham, Moreuil, Nesle, Péronne, Roye, Rue.</p> <p>Dans un Service de Gestion comptable à Albert, Doullens, Friville-Escarbotin, Montdidier, Poix-de-Picardie</p>	<p><b>Obtenir des réponses à des questions complexes</b></p> <p>Prendre RDV sur <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a></p> <p>via la rubrique CONTACT ou dans votre espace « particulier » ou avec l'aide d'un animateur FS. Un agent des finances publiques vous appellera systématiquement quelques jours avant le RDV</p> <p>Rencontrer un agent des finances publiques dans votre France Services (permanence hebdomadaire)</p>
<p><b>COVID-19 – Les services sont ouverts avec jauge d'accueil restreinte</b> Port du masque <b>OBLIGATOIRE</b></p>	

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi		Vendredi
Matin	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Après-midi
HAM	AMIENS ATRIUM	AILLY-LE-HI-CLOCHER (après la période de renforcement sanitaire)	MOREUIL NESLE (3e du mois)	AILLY-LE-HI-CLOCHER (après la période de renforcement sanitaire) RUE (après la période de renforcement sanitaire) AMIENS ETOUVIE	RUE (après la période de renforcement sanitaire) ROYE

Mai 2021



# Maisons Fleuries



Participez nombreux au concours des maisons fleuries et devenez acteur de la qualité de notre environnement. En valorisant votre commune, vous nous aiderez ainsi à concourir au label des villes et villages fleuris. Voici une jolie manière de mettre en valeur son logement et de montrer vos talents de jardinier en renforçant la qualité du cadre de vie.

A LIRE

## LE REGLEMENT

**Art 1** : Le Concours est ouvert à tous les habitants de la Ville de CAMON (fleuristes exceptés).

**Art 2** : Il est organisé par la Municipalité.

**Art 3** : Il s'applique aux catégories suivantes :

- A) Maison avec grand jardin visible de la rue.
- B) Maison avec courette ou petit jardinet visible de la rue.
- C) Appartement avec balcon visible de la rue.
- D) Commerces (exceptés les fleuristes).
- E) Jardins Familiaux ( à partir de 2022).

**Art 4** : Le choix final de la catégorie du concurrent est du ressort du Jury.

**Art 5** : Le Jury est composé des membres de la commission Environnement, de volontaires, sous la présidence de l'Adjoint à l'Environnement.

**Art 6** : Les participants seront récompensés en fonction de l'effort, de l'originalité et de la qualité du fleurissement par un bon d'achat. Un prix spécial pourra être attribué à la discrétion du Jury.

**Art 7** : Les participants ne peuvent s'opposer aux prises de vues (photos, vidéos) et abandonnent leur droit à l'image.

**Art 8** : Les Membres du Jury ne peuvent concourir.

**Art 9** : Les notes seront établies en fonction de l'entretien.

**Art 10** : Afin de favoriser l'émulation, les gagnants de l'année précédente concourront avec un handicap de 10 points.

**Art 11** : Les prix seront remis courant **octobre 2021**.

**Art 12** : L'inscription au concours vaut acceptation du présent règlement.

**Art 13** : Les inscriptions auront lieu du **25 mai 2021** au **12 juin 2021** inclus.

Passage du Jury : **Début juillet 2021.**

Bon fleurissement  
L'Adjointe responsable,

Ariane AUGUSTE



✂

**Nom** : \_\_\_\_\_ **Prénom** : \_\_\_\_\_  
(Merci de remplir en lettres majuscules)

**Adresse** : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Mail** : \_\_\_\_\_ **Tél** : \_\_\_\_\_

Avec un budget global en équilibre, Camon a absorbé la crise sanitaire sans hypothéquer sur les budgets futurs. L'endettement par habitant est faible et s'établit pour 2021 à 305€ par habitant.

A titre de comparaison la moyenne pour les communes de même catégorie se situe à 782€. Dans un environnement financier instable, « le quoi qu'il en coûte », aura quoi qu'on en dise des répercussions pendant au moins dix ans sur les finances des communes. Il est important d'avoir un budget prudent sans pour autant rogner sur les investissements.

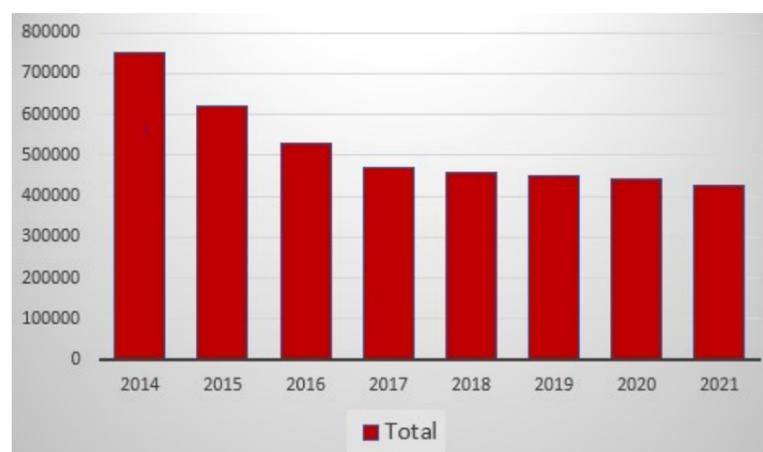
Le budget a été construit avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services.
- de contenir la dette et de ne pas augmenter les prélèvements fiscaux des ménages.
- d'engager des projets d'investissements, orientés sur le développement durable.

Le budget global est composé de deux parties :

- L'investissement
- Le fonctionnement

Le budget de fonctionnement qui représente 60% du budget global soit 3 830 453€ permet le fonctionnement courant des services. Il a été impacté par la crise sanitaire avec une baisse des recettes (restauration, crèche, alsh, location de salles...), alors même que la dotation attribuée par l'Etat à la commune ne fait que diminuer.



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	666 720 €	573 920 €	482 635 €	422 342 €	407 683 €	394 035 €	384 114 €	369 473 €
DSR	43 478 €	45 354 €	47 829 €	49 605 €	51 128 €	54 916 €	56 488 €	56 488 €
DNP	42 040 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>752 238 €</b>	<b>619 274 €</b>	<b>530 464 €</b>	<b>471 947 €</b>	<b>458 811 €</b>	<b>448 951 €</b>	<b>440 602 €</b>	<b>425 961 €</b>

Les deux grandes sources de revenus pour la commune sont la DGF (dotation globale de fonctionnement) et la DSR (dotation de solidarité rurale).

Quant à la DNP (dotation nationale de péréquation), depuis 2014, les Camonais sont considérés comme trop riches et pas assez imposés pour pouvoir en bénéficier.

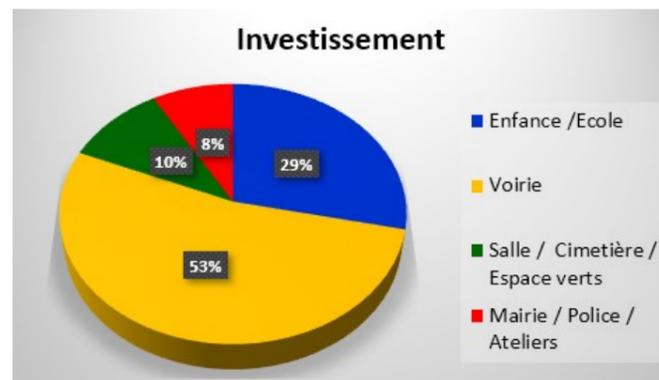
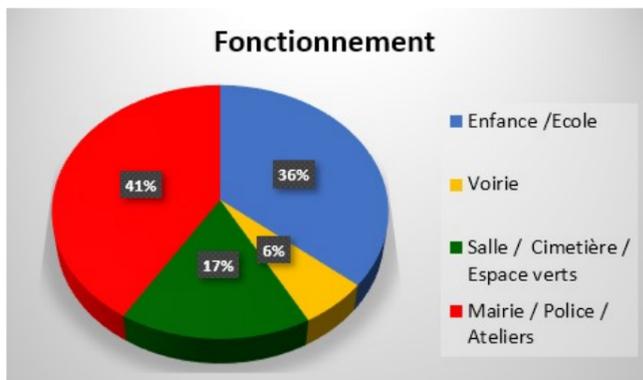
Au final, la commune a perdu 325 000€ en recettes de fonctionnement par rapport à 2014.

Le budget d'investissement 2 428 638€ soit 40% du budget global est le budget qui prépare l'avenir en finançant les travaux et les projets à réaliser.



Cela nous permettra de mener à bien les travaux prévus pour 2021 dont :

- ◆ La réfection de l'avenue Gabrielle,
- ◆ La rénovation de l'éclairage public,
- ◆ L'isolation des locaux de l'école Maternelle Jean Jaurès,
- ◆ L'installation d'agrès sportifs,
- ◆ Le lancement d'un programme sur la biodiversité des marais,
- ◆ Subvention à l'acquisition de vélos.



Le budget de fonctionnement est essentiellement tourné vers l'enfance et le fonctionnement des services. En 2021, les investissements concernent principalement la voirie.

## T a x e D ' h a b i t a t i o n

	TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département
Taux 2018		30,39%		2,57%	25,54%
Taux 2019		30,39%		2,57%	25,54%
Adresse					
Base ①		2974		2974	2974
Cotisation		904		76	760
Cotisation lissée ②					
Adresse					
Base ①					
Cotisation					
Cotisation lissée ②					
Cotisations 2018		884		75	743
Cotisations 2019		904		76	760
Variation		+2,26%		+1,33%	+2,29%

Le processus de disparition de la taxe d'habitation se poursuit. Les derniers contribuables à bénéficier de cette suppression profiteront de ses impacts de 2021 à 2023.

Cette suppression entraîne une modification compensatoire du taux communal de la taxe foncière. Les communes se voient transférer, ainsi, la part de la taxe foncière jusqu'ici perçue par les départements, ces derniers récupèrent quant à eux, une part nationale de TVA. Le nouveau taux est donc l'addition des taux départementaux et communaux.

Ce dispositif est totalement neutre pour les contribuables mais pas pour les communes puisque le taux de taxe d'habitation qui sert de compensation est gelé à son niveau de 2019, entraînant de facto la disparition d'une taxe dynamique qui accompagnait le développement des communes au profit d'une redistribution statistique dépendante du bon vouloir de l'Etat.

Vous constaterez donc sur votre taxe foncière, le nouveau taux communal résultant de l'addition de l'ancien taux (30.39%) + le taux anciennement attribué au Département (25.54%), le tout s'établissant à 55.93%. Aucun changement donc pour le contribuable sur le montant final de sa taxe foncière. Le changement de taux n'étant qu'une écriture comptable.

En matière fiscale, nous entrons dans le règne de l'arbitraire et d'une mise sous tutelle des communes.

### Comparer ce qui est comparable :

Le montant de la taxe foncière dépend d'un taux **ET** d'une valeur locative. La valeur locative estimée par les impôts est différente d'une commune à l'autre. ( Estimée en 1970). Un taux fort sur une faible valeur locative peut produire un impôt plus faible et inversement.

**Exemple** : pour Camon, la taxe foncière moyenne est de 932 euros alors qu'elle est de 1251 euros pour les communes de même importance et ce même si le taux est supérieur 30.39 % (taux Camon) contre 18.93% (moyennes communes de même strate). (Source DGFIP : Direction générale des Finances publiques).

## Ce qu'il faut savoir

### Conservatoire naturel



Le 11 août en partenariat avec le conservatoire d'espaces naturels, la commune organise une journée d'arrachage de la Jussie (plante invasive qui colonise la vallée de la Somme). Inscriptions via le « standard réservation » au 03.22.89.63.96 / reservation@cen-hautsdefrance.org.

**La seule obligation** : savoir nager.  
**Attention prévoyez un pique-nique.**

### Nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se faire connaître en Mairie, auprès de la Police Municipale ou à remplir le formulaire sur le site internet, afin de pouvoir participer à l'accueil des nouveaux Camonois qui se tiendra en juin. N'hésitez pas à nous communiquer votre adresse mail, afin de recevoir votre lettre d'info qui vous donnera des informations sur la vie locale ou à consulter le site internet de la commune : [www.camon.fr](http://www.camon.fr)

### Portail famille



Le portail famille de votre commune change. Vous retrouverez toutes les informations en temps utile auprès de l'ALSH ou sur le site de votre commune [www.camon.fr](http://www.camon.fr)



### Expression de l'opposition

Parlons du budget communal. Tout d'abord, saluons la bonne gestion économique par les services de la commune de la crise que nous vivons. Au sujet de la fiscalité locale, le taux de la taxe foncière à Camon est 2 fois plus élevée que dans les autres communes de même taille, et ce depuis plusieurs années. Cela serait justifiable si de gros projets étaient portés par la commune, ce qui n'est pas le cas... pourquoi ne pas alléger la fiscalité locale? Pas de réponse aujourd'hui... #BougeonsCamon.

VIVRE CAMON  
Bulletin d'information municipale  
Responsable de la publication :  
Jean-Claude Renaux  
[www.camon.fr](http://www.camon.fr)  
Impression IRG  
Conception : Com'une Idée  
Réalisation : Mairie de Camon

### Coté Métropole

lebus+  
à la demande

064 Camon Miroir



Réservez 1h avant  
le départ  
de la course



Jusqu'à 30 jours  
à l'avance



Consultez  
vos réservations



Annulez ou modifiez  
vos réservations  
1h avant la course



Recevez une confirmation  
de votre réservation  
par mail et sms

#### Comment réserver mon transport à la demande ?

- 1 Connectez-vous ou créez votre compte depuis [ametsis.fr](http://ametsis.fr)
- 2 Indiquez vos arrêts de départ et d'arrivée, vos dates et horaires
- 3 Des trajets vous sont alors proposés
- 4 Vous recevez un mail et des SMS de confirmation
- 5 Votre transport à la demande passe vous prendre



**AIDE A L'ACHAT**  
Infos sur [www.camon.fr](http://www.camon.fr)

Mairie de CAMON  
Place du Général Leclerc  
BP 20002  
80334 CAMON Cedex  
Tél. : 03 22 49 30 00  
Fax : 03 22 49 30 09  
Horaires d'ouverture au public :  
Du Lundi au vendredi :  
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

